

Vie Associative - Avenant programmatif 2008 avec le Centre Régional d'information Jeunesse de Franche-Comté

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2007, après étude du bilan de la convention précédente et du projet associatif présenté.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur l'avenant annuel qui fixe le programme d'action engagé par l'association et qui détermine la participation financière de la Ville sur chaque action.

Des subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'autres dispositifs ou de projets en cours ont fait ou feront l'objet de délibérations ultérieures.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté : Présentation

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui l'a créé en partenariat avec la Ville de Besançon.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de 25 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» et particulièrement pour la période 2007-2009 autour de trois axes : dynamiser l'accès des jeunes à l'information, favoriser la découverte de la vie associative et accentuer l'aide à l'insertion.

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Ouvert au public six jours sur sept quasiment toute l'année, le CRIJ reçoit des jeunes chaque jour dans les locaux mis à sa disposition par la Ville de Besançon au 27 de la rue de la République. Le CRIJ est très largement connu par la population jeune de l'agglomération, même si chaque année un travail de communication est à faire en direction des nouvelles classes d'âge et des nouveaux arrivants sur la ville.

L'information sur les métiers, les débouchés, les études, la formation continue représentent en permanence une question sur deux. Le questionnement sur les loisirs, les sorties, les sports est aussi très conséquent.

Les services Logement, Jobs, Stages, Mobilité internationale sont quotidiennement très sollicités avec des pics saisonniers très forts pour le logement du 15 juin au 15 octobre. On peut estimer à plus de 150 le nombre de jeunes qui viennent chaque jour au CRIJ uniquement pour la question logement.

En animant un réseau régional de 23 structures d'Information Jeunesse qu'il a mis en place au fil des années, le CRIJ contribue à porter la notoriété de la capitale régionale en direction de la jeunesse franc-comtoise. Le site internet, la carte Avantages Jeunes, TOPO, contribuent aussi à mettre en avant le dynamisme de Besançon en direction des jeunes de toute la région.

Les objectifs pour «l'accès des jeunes à l'information» sont :

- améliorer les conditions d'accueil dans les locaux du CRIJ
- porter l'information en direction des jeunes sur l'ensemble de la ville
- relayer la politique de la Ville en direction des jeunes à travers les outils du CRIJ
- être partie prenante d'une initiative expérimentale d'information jeunesse à Planoise

Le Point Information Jeunesse de Planoise a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en mai 2008 (attribution d'une participation de 5 000 €).

II - Favoriser la citoyenneté, la découverte de la vie associative et de l'éducation populaire

Près de 25 000 jeunes Bisontins se sont dotés de la carte Avantages Jeunes en 2007. Dans certaines classes d'âges, notamment les 16, 17 et 18 ans près d'un jeune sur deux se sert de cette carte qui permet la gratuité à la médiathèque, la découverte de presque toutes les structures culturelles par une politique tarifaire attractive, ainsi que la découverte d'un grand nombre de structures de loisirs et de sports.

Chaque jour, le CRIJ fait découvrir à de très nombreux jeunes toutes les potentialités offertes par le monde associatif, par les structures spécialisées d'aide aux jeunes en premier lieu la Mission Locale. A compter de l'édition 2008-2009, la Carte Avantage Jeunes contiendra des informations et des propositions en matière d'engagement dans la vie associative et notamment dans sa composante éducation populaire. La carte contiendra aussi un aspect éducatif concernant la protection de l'environnement.

III - Accompagner l'aide à l'insertion

Les objectifs de l'aide à l'insertion sont :

- d'assurer une meilleure communication sur les dispositifs et les différents services d'aide à l'insertion auprès du public qui en a le plus besoin,
- de créer un partenariat avec la Mission Locale, le PLIE, les chantiers d'insertion ADDSEA, etc.,
- d'engager une réflexion sur l'accès des jeunes au logement, à l'emploi (occasionnels - jobs d'été, baby sitting,... - mais aussi permanent), à la santé, aux différents droits,...

Le budget prévisionnel du CRIJ pour 2008 s'élève à 1 203 324 € (1 163 414 € réalisés au compte de résultat 2007).

Il est proposé de lui attribuer, au titre de l'année 2008, une subvention de 43 000 €.

	2007	Proposé 2008
Accès des jeunes à l'information	32 000 €	32 000 €
Citoyenneté, découverte de la vie associative et de l'éducation populaire	7 500 €	8 000 €
Aide à l'insertion	2 900 €	3 000 €
Total	42 400 €	43 000 €

Cette subvention lui sera versée comme suit :

Acompte janvier	Acompte avril	Mai (CUCS)	Juillet	Octobre
10 600 €	10 600 €		10 900 €	10 900 €

Par ailleurs, la Ville apporte également à cette association une aide en mise à disposition de locaux dont elle règle les charges (valorisation prévisionnelle en 2008 : 36 364 € pour les locaux, 4 899 € pour les charges) ainsi qu'une subvention de 5 000 € dans le cadre du CUCS, ce qui porte l'aide annuelle de la Ville à cette association à 89 263 €.

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 43 000 €. La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2008 au chapitre 65.422.6574.47041,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2008 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. Abdel GHEZALI, Mme Danièle POISSENOT, Mlle Béatrice RONZI, M. Cyril DEVESA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.